

REÇU LE
07 FEV. 2013
BOISVERT

Sainte-Julie, le 5 février 2013

Robert Laurin
avocat

Adresse pour la
correspondance :

C.P. 329
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1X5
Tél. : (450) 649-3010
Télec. : (450) 649-9507
laurin.ro@videotron.ca

Adresse pour la livraison par
messager ou pour
la signification de
procédures :

508-B, av. Jules-Choquet
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1W6

Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion
des contrats publics dans l'industrie de la construction
600, rue Fullum, sous-sol
Secteur 0570
Montréal (Québec) H2K 3L6

À l'attention du Greffe de la Commission

OBJET : Engagement envers la Commission de Me Yves Clermont
N/Réf. : A400183

Madame,
Monsieur,

La présente est pour vous informer que Me Yves Clermont s'est ajouté à l'équipe des procureurs représentant la FTQ-Construction. Nous joignons l'engagement signé par ce dernier concernant la confidentialité des renseignements contenus dans le cadre de la Commission.

Il n'est par ailleurs pas nécessaire d'inscrire Me Clermont dans la liste des procureurs autorisés à obtenir les informations confidentielles transmises par le système "Échange".

Les coordonnées de Me Clermont sont les suivantes :

Me Yves Clermont
3349, rue Lacombe, app. 304
Montréal (Québec) H3T 1L9

Téléphone : (438) 863-9792
(514) 544-4145

Courriel : clermont.yves@videotron.ca

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Robert Laurin, avocat

RL/df
p.j.

Engagement de l'avocat envers la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

Je soussigné, Me YVES CLERMONT, procureur de FTQ-Construction agissant à titre d'intervenant/de participant devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Ci-après « La Commission »), m'engage à garder confidentiels les renseignements divulgués par la Commission dans ma boîte sécurisée ou sous une autre forme auxquels j'aurai accès pendant les travaux de la Commission et à prendre tous les moyens nécessaires pour assurer cette confidentialité, notamment auprès de la partie que je représente et ses représentants.

À ce sujet, je comprends que je suis autorisé(e) à partager ces renseignements avec un représentant de ma cliente, dans la mesure où ce partage est nécessaire aux fins de sa participation, a lieu dans un lieu propre à en protéger la confidentialité et à condition que ce représentant signe l'engagement de confidentialité d'une partie devant la Commission dont j'aurai remis sans délai l'original aux procureurs de la Commission.

Je m'engage en outre à ne me servir de ces renseignements que pour les besoins de ma participation aux travaux de la Commission.

À ce titre, je reconnais que conformément à l'article 31 des Règles de procédure de la Commission, les résumés de témoignage anticipés ne peuvent être utilisés dans le but d'interroger ou de contre-interroger un témoin, ni être versés au dossier de l'audience.

Je reconnais également que de tels résumés seront en outre toujours assujettis aux dispositions de confidentialité prévues dans les Règles de procédure de la Commission.

Conformément à l'article 32 des Règles de procédure de la Commission, je m'engage à détruire tous les exemplaires des résumés à la fin des audiences de la Commission et de ne m'en servir dans aucune autre instance, quelle qu'elle soit.

Je m'engage finalement à respecter l'ensemble des Règles de procédure adoptées par la Commission, incluant toute modification future.

 , ce 24/1 2013

Me Yves Clermont

Procureur de la partie intervenante/participante

FTQ-CONSTRUCTION